

connu, dans un discours empreint d'une modération que nous n'avons pas contestée, que le Luxembourg a recouvré sa liberté pleine et entière, que ses habitants refusent d'entrer dans la confédération du Nord, et que la Prusse n'a pas à se prononcer sur leurs destinées, c'est que M. de Bismark se retranche derrière une manifestation parlementaire pour soulever des obstacles qui font revenir le cabinet de La Haye sur sa décision.

Est-ce bien à un homme tel que M. de Bismark qu'il convient d'alléguer un *non possumus* puisé dans la démonstration d'une assemblée? N'a-t-il pas fait la guerre en dépit de son parlement, et n'est-ce point par une lutte de cinq années contre la Chambre qu'il a inauguré sa politique?

Le prétexte est donc mal choisi et le gouvernement prussien serait mal venu à dire que les sentiments de l'Allemagne ont dominé ses résolutions.

Que serait-ce que la cession du Luxembourg pour la France? Un agrandissement presque insignifiant qui ne saurait être élevé à la hauteur d'une compensation territoriale? Que serait-elle pour la Prusse? Un gage significatif de ses dispositions à notre égard, une preuve qu'elle se rend un compte exact de l'état de l'opinion en France, un témoignage de ses intentions conciliantes.

Si cette situation n'était pas comprise à Berlin, nous le regretterions profondément, dans notre désir sincère de maintenir les bons rapports entre l'Allemagne et la France. Mais nous nous demandons quel intérêt peut avoir la Prusse à créer dans un pays tel que le nôtre une défiance et un grief. L'Empereur l'a dit avec raison, et c'est l'heure peut-être de le rappeler : Quand la France n'est pas satisfaite, l'Europe n'est pas tranquille. — A. Garcin. (France.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous transmet les dépêches télégraphiques suivantes :

PRUSSE.

Berlin, 7 avril.

Aujourd'hui a été tenue à l'Alhambra une réunion populaire dans laquelle on a adopté, à une grande majorité, des résolutions portant que le Luxembourg ne doit jamais être séparé de l'Allemagne, et que le devoir du peuple allemand est d'agir de toutes ses forces pour que cette province soit réunie le plus tôt possible à l'Allemagne. La réunion s'est prononcée contre l'idée de faire voter la population du Luxembourg.

BAVIÈRE.

Munich, 8 avril.

La Gazette de Bavière constate que le roi avait le projet de faire un voyage de quatre semaines, mais qu'il y a renoncé définitivement, à cause de la tournure plus grave que prennent les événements politiques.

AUTRICHE.

Vienne, 8 avril.

Les bruits d'un remaniement du ministère, pour les provinces en deçà de la Leitha, sont prématurés. Il n'y aura de changement que lorsque les diètes de la Bohême, de la Moravie et de la Carniole seront closes. Le ministère prépare une loi pour l'introduction du jury dans la législation autrichienne.

Vienne, 8 avril.

Des notes officieuses, publiées par divers journaux, disent que la panique du public financier n'est pas suffisamment motivée, et que le maintien de la paix est probable. Dans tous les cas, l'Autriche garderait la neutralité.

ITALIE.

Florence, 8 avril, matin.

On assure que le ministère est ainsi

composé : MM. Ratazzi, intérieur; Ferrarri, finances; général Thaon de Revel, guerre; Pescetto, marine; Correnti, instruction publique; Venosti-Venosta, affaires étrangères.

Les portefeuilles de la Justice, de l'Agriculture et du Commerce, auront probablement pour titulaires : MM. Tecchio et Cambray-Digey.

RUSSIE.

Saint-Petersbourg, 7 avril.

On lit dans le Journal de Saint-Petersbourg :

En présence des jugements prématurés des journaux russes au sujet de la vente de l'Amérique russe, nous ne pouvons que dire qu'il s'agit d'une transaction avantageuse pour les deux parties et respectant les droits acquis. Le but est probablement de favoriser les ports de la Sibirie Orientale, d'améliorer la situation des colonies et de donner satisfaction aux intérêts politiques et commerciaux des deux pays dans l'Océan-Pacifique.

Saint-Petersbourg, 7 avril, soir.

On apprend, de source authentique, que le dernier télégramme expédié de Berlin, sous la rubrique de Saint-Petersbourg, et d'après lequel le gouvernement russe aurait interprété le traité de 1839, dans un sens contraire, à la réunion du Luxembourg à la France, est complètement apocryphe.

On déclare également que la nouvelle donnée par le Journal de Saint-Petersbourg, relativement au refus de la Turquie de céder Candie à la Grèce, est exclusivement une opinion privée du journal.

Le gouvernement russe ne s'est prononcé ni sur la question du Luxembourg, ni sur celle de Candie.

TURQUIE.

Constantinople, 7 avril, soir.

Omer-Pacha part pour Candie. Hussein-Pacha ira probablement en Thessalie.

MALTE.

Malte, 7 avril.

La flotte cuirassée anglaise, vient de recevoir subitement, l'ordre de prendre immédiatement la mer. Le Prince-Consort et le Royal-Oak quitteront demain l'île, avec des ordres cachetés. On croit qu'ils se rendent en Espagne par suite des difficultés qui ont surgi au sujet de la saisie du Queen-Victoria.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, 7 avril.

Le *Moniteur* ne parle pas ce matin de la question du Luxembourg, et dément ainsi un bruit, assez invraisemblable d'ailleurs, qu'on faisait courir à la Bourse. On disait que le journal officiel publierait ce matin un manifeste impérial. On ne précisait pas à qui devait s'adresser ce manifeste; mais on suppose que c'était au peuple français. D'autres bruits, non moins graves circulaient : on disait que la veille au soir il avait été envoyé à Berlin un ultimatum sommant la Prusse d'avoir à évacuer dans un délai de trois jours les forteresses du Luxembourg; que le maréchal de MacMahon avait été mandé à Paris par le télégraphe. En même temps on assurait que plusieurs agents de change des grandes villes des départements étaient arrivés à Paris avec des portefeuilles bourrés d'ordres de vente, la province se montrant encore plus inquiète que la capitale. Voilà les raisons financières et politiques, (un peu de vérités mêlées de beaucoup d'erreurs) qui ont motivé hier une situation fiévreuse du marché telle qu'on n'avait pu en observer depuis la fameuse bourse du 5 juillet.

Le silence du *Moniteur* et des journaux officieux est significatif; il s'explique, à la rigueur, par l'importance que pourraient prendre leurs déclarations et la gravité qui

se revêt tout-à-coup dans la situation politique. Un correspondant n'est pas tenu à pareille réserve; par conséquent je dois vous transmettre et les renseignements recueillis et les impressions observées.

Voici d'après une certaine source d'informations, quel serait pour ainsi dire et en résumé l'historique de la question en tant qu'elle concerne les rapports de la France et de la Prusse: M. Benedetti aurait été chargé de déclarer à M. de Bismark que le gouvernement français renonçait à tout projet d'acquisition du Luxembourg, mais à condition que les troupes prussiennes évacueraient ses forteresses. — M. Benedetti ne fit qu'une déclaration verbale. M. de Bismark aurait répondu qu'il ne pouvait prendre d'engagements; qu'il y avait une motion proposée au parlement du Nord pour faire prononcer la germanisation du Luxembourg, et que si cette motion était votée, la Prusse la ferait exécuter. Alors ce serait la guerre aurait répliqué le gouvernement français.

Les choses en seraient là : et les puissances de l'Europe auraient été mises en demeure sur le droit du roi Guillaume des Pays-Bas de disposer à son gré de son Grand-Duché. On assure que toutes auraient mis l'avis que la dissolution de la Confédération Germanique rendait le grand duc de Luxembourg unique maître chez lui. C'est l'opinion formulée devant le Parlement anglais par Lord Stanley. Nous ne pouvons être aussi certains des intentions de autres gouvernements.

Telle est la situation diplomatique, connue seulement d'un petit nombre de personnes dans ses multiples détails. Le public qui ne peut pénétrer dans tous ces mystères qui n'est pas obligé de garder des ménagements comme les diplomates, pose carrément la question de cette façon: Allons nous faire la guerre oui ou non? Pour ma part, je crois que nous ne tarderons pas à échanger des coups de fusil avec les Prussiens. Je ne formule ni un désir, ni un regret, mais bien une conviction appuyée sur des raisons et des faits qui se trouveront successivement exposés. Il ne s'agit pas de savoir si nous souhaitons ou si nous redoutons la guerre, puisque, en principe nous sommes tous partisans de la paix, ou presque tous; il s'agit de savoir si la guerre est probable, si elle est possible.

Est-elle probable? Selon les uns, l'annexion de la Prusse dont les limites sont inconnues, qui fait imprimer des cartes d'Allemagne s'étendant jusqu'aux Vosges et englobant la Lorraine et l'Alsace, doit amener un peu plus tôt un peu plus tard un conflit avec la France. La possession des forteresses du Luxembourg est réclamée par l'Allemagne dans une arrière-pensée le menace, contre la France. Puis la France que le second Empire avait replacé au premier rang des nations européennes, ne doit pas supporter d'être reléguée au troisième rang par la prépondérance de la Prusse.

Selon les autres, la guerre n'est pas probable, parce que rien ne nous a préparés, qu'une lutte comme celle qui éclaterait entre la France et la Prusse doit se prévoir de bin, être amenée par de graves intérêts; que qu'elle serait la contradiction des explications rassurantes présentées récemment au Corps législatif par les orateurs officiels; enfin et surtout parce que l'Exposition universelle qui vient de s'ouvrir est une démonstration pacifique dans laquelle sont engagés d'immenses intérêts industriels, financiers et commerciaux. Le pur et le contre peuvent se soutenir.

La guerre est-elle possible? C'est là une question plus délicate, dans laquelle les mêmes contradictions se reproduisent; ceux qui déclarent impossible disent : nous n'avons pas d'alliés; ensuite nous ne sommes pas prêts. On leur répond : nous ne pouvons voir que la Prusse contre nous. L'Angleterre est assez occupée par sa réforme électorale, le fédéralisme et sa querelle avec les Etats-Unis. La Russie

est bien loin du Luxembourg et on obtiendra sa neutralité par la révision du traité de 1856. L'Autriche restera neutre au début; mais si les Prussiens subissaient un échec, vous la verriez chercher sa revanche de Sadowa et occuper l'Allemagne au sud du Mein. L'Italie ne peut être l'ennemie de la France. Le voyage du général Fleury à Florence avait peut-être eu lieu en prévision de ce qui arrive. Puis voilà que M. Ratazzi remplace M. Ricasoli; et si l'Italie oubliait ce qu'elle nous doit, il suffirait d'un vaisseau de ligne français portant avec lui un millier d'hommes pour rétablir en 24 heures François II sur le trône de Naples. On dit que la Belgique s'est alliée à la Prusse; est-ce sûr? et l'armée belge serait-elle longtemps une menace pour la France? On peut réserver cette question de détail.

Sur le second point, nous ne sommes pas prêts; ou répond : qu'en savez-vous? Le ministre de la guerre est seul compétent pour décider. Comment admettre que la France après les campagnes de Crimée et d'Italie ne puisse pas en deux ou trois jours avoir en ligne à la frontière 200,000 hommes d'excellentes troupes avec 100,000 hommes de réserve pour les soutenir? J'entends dire que nous avons 700 canons à clef, et un certain nombre de petits canons que deux hommes peuvent manœuvrer et qui pourraient causer aux Prussiens une surprise peu agréable, rappelant celle que les canons rayés causèrent aux Autrichiens à Solferino.

Au 15 avril, on assure que toute la garde impériale et les troupes du camp de Châlons seront munies du fusil Chassepot. Il en serait de même pour l'armée de Paris et l'armée de Lyon à partir du 1^{er} juin. Le camp de Châlons se composera de trois divisions d'infanterie, une de cavalerie, une brigade d'artillerie, une demi de génie. Enfin on annonce qu'il va être établi à Paris, un dépôt de remonte pour la cavalerie. Vous voyez bien que, à la rigueur, nous serions prêts.

On assure que les explications présentées jeudi par le maréchal Niel à la commission du Corps législatif pour les lois militaires produiront sur elle une profonde impression. Il doit être entendu de nouveau demain.

Vous savez que les signataires des pétitions contre la réorganisation militaire se déclarent prêts à tous les sacrifices si l'honneur de la France était engagé. Il se pourrait que le Gouvernement leur rappellât avant peu cette patriotique promesse.

CH. CAHOT.

Paris, 8 avril.

Le Conseil des ministres a été convoqué aujourd'hui extraordinairement aux Tuileries et à deux heures M. le marquis de Moustier, ministre des affaires étrangères délégué à cet effet, montait à la tribune et faisait au nom du gouvernement, une déclaration solennelle relative au Luxembourg. Vous remarquerez que c'est le ministre compétent et non, comme auparavant le ministre d'Etat qui a parlé au nom du chef de l'Etat. Il a déclaré que c'était le roi de Hollande qui avait pris l'initiative de négociations n'ayant pas le caractère officiel, et que c'est le cabinet de Berlin qui a invoqué les stipulations de 1839; que la France met trois conditions à l'acquisition du Luxembourg :

1^o Le consentement du roi Grand-Duc ; 2^o l'examen des intérêts des grandes puissances ; 3^o le vœu des populations.

A la suite de cette lecture accueillie par les applaudissements de la Chambre, plusieurs orateurs ont engagé un vif débat : M. Berryer, M. Thiers, M. Rouher et M. Olivier ont parlé tour à tour : on me dit à l'instant que les paroles de M. E. Olivier très-sévères pour la politique prussienne ont été beaucoup mieux accueillies de la Chambre que son dernier discours. Trois demandes d'interpellations ont été déposées. Celle de M. J. Favre concerne, dit-on, le Mexique. A quatre heures, M. de Moustier s'est rendu au Sénat et a fait à la Chambre haute une communication ana-

logue. On annonce aussi au Sénat le dépôt d'une demande d'interpellations.

Le bruit de cette communication officielle s'était répandue à la bourse et déjà certains spéculateurs l'interprétaient, disons le mot, comme une reculade du gouvernement et s'appuyaient sur le chiffre énorme des achats faits pour le compte de la maison Rothschild. C'était une interprétation absurde. D'autres, au contraire disaient nettement que le gouvernement voulait gagner du temps, mais qu'on ne pouvait rien préjuger de ses intentions pacifiques. Cette appréciation peut n'être pas exacte, mais elle est vraisemblable. Ce qui est certain, c'est que la question du Luxembourg est entrée dans sa phase diplomatique; et il est évident que tant qu'elle n'en sera pas sortie, M. de Moustier pourra répéter ce qu'il a dit cette après-midi. « Nous apporterons dans cet examen (des traités de 1839) le plus entier esprit de conciliation, et nous croyons fermement que la paix de l'Europe ne saurait être troublée par cet incident. »

Il nous arrive de Berlin une grave nouvelle : un grand meeting populaire a eu lieu dans cette ville et a adopté des résolutions portant que le Luxembourg est et doit rester allemand, que toute l'Allemagne doit y aider, et que les habitants du Luxembourg n'ont pas besoin d'être consultés.

M. de Bismark joue un jeu dangereux; ces manifestations populaires qu'il provoque peuvent avoir un redoutable écho en France; et quand on soulève les passions des masses, on n'est plus maître de les retenir.

On dit que M. de Gramont, notre ambassadeur à Vienne est arrivé aujourd'hui à Paris.

Comme le *Moniteur* ne nous annonce pas la nomination du 2^e vice-président du Corps législatif, on dit qu'il n'en sera pas nommé jusqu'à la fin de la session; cependant on désigne toujours MM. d'Alfayéra, Du Miral et Jérôme David comme ayant des chances à ce poste.

Le cercle de la rue de l'Arcade n'est pas fermé, comme on l'a annoncé; on assure seulement que ses réunions éviteront de prendre un caractère d'opposition conservatrice pour ne pas éveiller les susceptibilités du gouvernement.

La commission de la dotation Lamartine, a proposé de constituer une rente au poète au lieu de lui donner une somme de 400,000 francs, se serait, dit-on, arrêtée à cette combinaison : M. de Lamartine toucherait une rente annuelle de 25,000 fr. et à sa mort le capital de 500,000 fr. serait acquis à sa succession. Nous croyons que cette combinaison va provoquer de bien plus nombreuses objections que le projet primitif. Que M. de Lamartine reçoive une récompense nationale, rien de mieux; mais la reconnaissance nationale ne doit pas être acquise à ses créanciers; ceux qui lui ont fait crédit ont agi à leurs risques et périls et ont fait affaire de commerce; est-ce que, par hasard, ils ont bien mérité de la patrie? Singulière gratitude d'un peuple pour ses grands hommes que de payer, après leur mort, une partie de leurs dettes et d'obtenir ainsi au nom de leur mémoire une sorte de concordat, comme un petit boutiquier qui offrirait un arrangement à ses créanciers.

M. Mathieu propose des amendements au projet de loi sur la presse. Il en est un qui fait regretter qu'un homme du métier ne fasse pas partie de la commission. Tout article de polémique devra être déposé vingt-quatre heures au moins avant sa publication et M. Mathieu propose que le gouvernement puisse répondre et que sa réponse doive toujours être publiée dans le même numéro que l'article.

En fait d'opinions sur la presse et d'opinions d'avocat, nous n'avons jamais rien vu d'aussi fort; M. Mathieu ne semble pas se douter de ce que c'est qu'un journal. Pourrait-il dire d'abord ce qui est ou ce qui n'est pas article de polémique; puis, est-ce que tout article de polémique retardé de 24 heures, ne perd pas sa valeur

rité cette maison avait peu l'air d'un castel, mais que son fils y était né et y avait passé sa jeunesse avec elle.

Elle convenait qu'un jardin anglais offrirait un aspect beaucoup plus riant et beaucoup plus pittoresque que le vieux jardin symétriquement dessiné; mais ses regards y étaient habitués, et elle ne pourrait le voir disparaître sans regret.

La jeune madame de Roquevair s'empara de cette donnée. Elle déclara que les désirs de sa belle-mère étaient une loi pour elle, que son devoir était de s'y conformer en tout, qu'on ne toucherait pas à une pierre de la maison, que pas un arbre ne serait arraché, que rien enfin ne serait changé.

Louise dessinait assez bien : elle ne manquait pas de montrer à ses connaissances des plans très-beaux sur le papier de tout ce qu'elle aurait fait si elle n'avait pas dû respecter le désir manifesté par sa belle-mère de ne rien voir changer autour d'elle. Son mari surtout fut dupe de cette déférence. Il se serait jeté sans calculer dans les plus folles dépenses pour satisfaire les désirs de sa femme : il lui eût gré de sa modération, de son respect pour les exigences de sa belle-mère, et il ne douta jamais qu'une femme aussi soumise, dévouée jusqu'au sacrifice, ne rendit sa mère parfaitement heureuse.

M. de Roquevair mourut peu de temps après la naissance de Louis.

La douairière, à l'époque du mariage de son fils, s'était dépouillée en sa faveur de presque tout ce qu'elle possédait et des droits qu'elle pouvait avoir à recouvrer sur Roquevair.

Les clauses du contrat de mariage de mademoiselle Rouvray, dictées par le cœur généreux et passionné de son mari, étaient telles qu'à la mort de celui-ci presque toute la fortune appartenait à Louise : elle se trouva ainsi le seul arbitre du sort de ses enfants.

Des religieuses chassées de leur couvent par la tempête révolutionnaire s'étaient, après le calme, réunies de nouveau. Le nid où les saintes colombes avaient autrefois abrité leurs ailes avait disparu dans la tourmente : Elles en reconstruisirent un autre à Uzerche. La supérieure avait trouvé pendant la proscription un refuge au château de Roquevair, et une douce intimité s'était établie entre elle et la châtelaine. Quand la mère Thérèse apprit que son amie était frappée au cœur par la perte de son fils unique, sachant qu'il n'existait aucune sympathie entre elle et sa belle-fille, elle lui demanda de venir chercher dans sa maison la paix et le repos, dernier besoin qu'on éprouve au déclin de la vie.

La douairière de Roquevair refusa; elle

comprit qu'elle était encore utile dans cette maison; elle avait tant souffert : il y avait là un pauvre enfant qu'elle seule protégeait et aimait; elle ne voulait pas s'en séparer. Elle ressemblait extrêmement à son père, et toute la tendresse que le cœur de madame Sardan de Roquevair pouvait ressentir fut portée sur cet enfant.

Ce fut une nouvelle occasion de luttres entre elle et sa belle-fille. Celle-ci était au fond très-satisfaite de voir sa belle-mère s'occuper exclusivement de cet enfant qu'elle n'aimait plus. Mais l'abdication des droits de mère en faveur d'une autre n'était pas ce qu'elle devait attendre. Elle ne pouvait lui convenir. Son amer sens et de s'en occuper. Il lui importait trop non de remplir ce devoir sacré, mais de faire croire qu'elle pour ne pas paraître aux yeux du monde contrariée de l'ascendant de son fils aîné. Elle se plaignait sans cesse de la fausse direction donnée à cet enfant, accusant la grand-mère de le gâter excessivement, et se posant en victime de la déférence qu'elle avait vouée à la mère de son mari, finissait par persuader au public qu'elle était la plus typée des belles-filles et la plus tendresse des mères.

Il faut aussi constater que l'affection de madame Sardan pour son petit-fils, les soins qu'elle lui prodiguait étaient pour la

jeune femme un reproche incessant de son indifférence; elle le sentait et s'en irritait. De là de petites tracasseries mesquines, de petites guerres à coups d'épingle, toujours dissimulées sous les marques du respect, car Louise ne se départait jamais de son rôle. Au bout d'un certain temps, elle se l'était tellement assimilée qu'il lui était devenu naturel, et c'était de la meilleure fois du monde qu'elle accusait sa belle-mère de vouloir lui enlever toute direction sur son fils aîné et de chercher même à lui ravir l'affection de cet enfant.

Cette dernière assertion était certes la moins fondée de toutes : madame Sardan était une sainte femme. Elle ne parlait pas de ses devoirs comme sa belle-fille, mais elle les accomplissait sans orgueil, quelque pénibles qu'ils lui parussent.

Elle ne cherchait donc pas à contrarier Louise dans les plans d'éducation qu'elle avait adoptés, bien qu'ils ne lui parussent pas toujours très-raisonnables; elle se contentait de les modifier pour Paul, sans que la mère, jalouse de son autorité, pût s'en apercevoir.

C'était pendant les longues matinées que madame de Roquevair passait seule avec son petit-fils, qu'après les devoirs exigés par la mère et par le précepteur, elle jetait dans l'âme de cet enfant les

germes puissants de la morale religieuse et initiait cette jeune intelligence aux éléments du vrai, du bien et du beau.

Madame de Roquevair avait une de ces organisations intellectuelles tellement puissantes qu'elles se développent d'elles-mêmes et ne perdent rien à cet écueil d'une solitude absolue où s'affaissent et se brisent tant d'intelligences qui ont besoin du contact d'autres intelligences, pour recevoir tout leur épanouissement.

E. DE VARS.

(La suite au prochain numéro.)

THEATRE DE ROUBAIX.

Jeudi 11 avril à 7 heures 1/4. Dernière représentation de Mlles Olympe et Fanny Stellino.

LES IDÉES DE MME AUBRAY, pièce nouvelle en quatre actes.

VIOLETTA, pas noble dansé par Mlles Olympe et Fanny Stellino.

VALSE DE GISELLE par Mlles Olympe et Fanny Stellino.

AIDES-TOI LE CIEL T'AIDERA comédie-vaudeville en un acte.